

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 18 juin 2007

Présents :

Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, Isabelle MARIANI, Frédéric PUIGSERVER.
Eve ROBERT, Lenka KALUSKOVA, Dominik ZUNT, Jean FREYSSELINARD, Diego MELCHIOR, Hugo BRUGIERE.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Emmanuel MACRON, James McCEARNEY.
Damien RAMAGE, Daniel ALEXANDER KING.

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Jean-Michel CARLO	directeur de l'Ecole de la communication,
Richard COLLINS	responsable du département des langues,
Ghislaine FAU	responsable des enseignements de « français langue étrangère » ,
Cédric PRUNIER	directeur des 1 ^{ers} cycles,
Jonathan MORICE	représentant du collectif Ecocampus,
Emilien CRESPO	responsable de RSP.fm (la Radio des étudiants de Sciences Po).

*

* *

I.	Projet d'Ecole de la communication	p. 2
II.	Discussion sur l'enseignement des langues étrangères	p. 7
III.	Présentation du projet bilan carbone de Sciences Po	p. 12
IV.	Lancement de la radio des étudiants de Sciences Po et examen des conditions d'utilisation du studio radio mis a disposition par Sciences Po	p. 14
V.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 16 avril 2007 et du 21 mai 2007	p. 15
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 15

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du 18 juin 2007

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Dominik ZUNT.

I. PROJET D'ECOLE DE LA COMMUNICATION

a) *Exposé*

Jean-Michel CARLO, qui a porté le projet d'Ecole de la communication, indique qu'après des études à Sciences Po, il a fait toute sa carrière dans la communication : dans des agences de publicité, dans des groupes nationaux et internationaux, puis chez Ipsos. Il est arrivé à Sciences Po il y a six semaines et met en œuvre le projet d'Ecole de la communication avec Laurent Bigorgne et Florence Danton, sa responsable pédagogique. Cette école commencera par un séminaire de lancement le 15 septembre et les cours débiteront en octobre.

Laurent BIGORGNE revient sur les acquis du groupe de travail qui s'est tenu cette semaine. En premier lieu, l'école n'empêchera pas l'enseignement de deux langues étrangères. C'est une question importante soulevée par les élus et il confirme que chaque élève aura la possibilité de suivre deux langues étrangères. Le deuxième point est que l'école ne sera pas séparée de Sciences Po, qu'elle n'aura pas de personnalité juridique ou morale propre. Ses élèves seront des étudiants de l'IEP de Paris qui obtiendront à l'issue de leurs études le diplôme de l'IEP de l'IEP

mention communication. Son ancrage se manifestera également à travers l'obligation pour tous ses élèves de se conformer au régime des tronc communs tel qu'il a été prévu par les textes votés par les Conseils. Le troisième point est que les contenus pédagogiques de cette école ne seront pas définis par les débouchés. Les professionnels du secteur, qu'ils enseignent déjà à Sciences Po ou qu'ils viennent de l'extérieur, ont été associés au maximum à la réflexion sur les programmes de l'école et à la définition des programmes, mais il va de soi que Sciences Po conserve sa totale autonomie pédagogique et scientifique pour la construction de ce projet, comme cela a été le cas pour l'Ecole de journalisme.

Jean-Michel CARLO indique que l'idée de l'école est de partir de ce qui existait déjà à Sciences Po, puisque l'Institut a depuis longtemps des masters dans le domaine de la communication, et, à partir de l'analyse de ce qui se fait dans les écoles concurrentes, de voir qu'il y a une place pour une nouvelle école positionnée à mi-chemin entre les sciences sociales, qui sont un des points forts de Sciences Po, et un certain nombre de métiers et pratiques de la communication. L'enseignement sera organisé autour d'un certain nombre de thèmes : les fondamentaux de la vie des entreprises et des institutions, parce qu'aujourd'hui, un communicant doit aussi bien connaître ce qui se passe dans l'entreprise. Ce thème donnera lieu à deux blocs de cours de 56 heures chacun sur les enjeux stratégiques et financiers des entreprises et sur les problématiques de management et la sociologie des organisations. Le deuxième thème portera sur les fondamentaux de la communication : la marque et sa communication, les médias, notamment les nouveaux médias et la place croissante du numérique dans la communication, l'étude de l'opinion et les enjeux politiques de l'opinion, et les liens entre l'art, la culture, la communication et le design. Le troisième bloc comportera des ateliers de sciences sociales ; avec des professionnels et des chercheurs de Sciences Po et des centres de recherche, des thèmes ont été sélectionnés pour ces ateliers, comme la prise de risques, les médias, la participation et la fragmentation, le pouvoir, la souveraineté et la représentation. A ces trois grands blocs d'enseignements, qui sont spécifiques à l'Ecole de la communication, s'ajouteront les langues vivantes avec quatre heures d'anglais obligatoires (deux heures d'anglais professionnalisant et deux heures d'anglais spécifique au secteur de la communication), ainsi que la possibilité de faire une autre langue vivante. Les élèves de l'école devront également suivre certains enseignements de tronc commun : en 1^{ère}

année, le cours de Bruno Latour (politique des sciences et civilisations) sera obligatoire pour tous les élèves au premier semestre et l'enseignement d'économie sera obligatoire au second semestre. La 2^{ème} année de l'École de la communication se fera en alternance, avec quatre jours par semaine en entreprise et un jour à l'école pendant le premier semestre. Au second semestre, les élèves devront suivre certains enseignements de tronc commun, notamment un enseignement d'espace mondial, des enseignements spéciaux sur les métiers de la communication, et ils rencontreront des professionnels de la communication.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER indique qu'il n'a pas bien saisi l'articulation entre l'école et les anciens masters de communication de Sciences Po. L'École de la communication a-t-elle vocation à remplacer ces masters ou bien va-t-elle se juxtaposer à eux ? Par ailleurs, il lui semble que les enseignements de l'école n'abordent pas la question de la communication dans le secteur public. Il demande si cette problématique sera abordée. Si ce n'est pas le cas, il pense qu'un tel enseignement serait une bonne chose.

Mireille LEMARESQUIER demande quelle est la différence entre cette école et le CELSA de Paris IV. Il lui semble que c'est la même chose. Elle voit beaucoup de diplômés qui sortent du CELSA et ont du mal à trouver du travail. Elle se demande si Sciences Po ne risque pas de former des diplômés qui ne seront ni journalistes, ni responsables de ressources humaines, ni chargés de l'information et qui auront du mal à trouver du travail.

Eve ROBERT félicite la direction pour cette nouvelle formation qui permettra à Sciences Po d'être une force plus présente et plus lisible dans le secteur de la communication. Elle est satisfaite qu'un certain nombre des suggestions et des inquiétudes exprimées par les élus étudiants en groupe de travail aient été prises en compte, par exemple en ce qui concerne la deuxième langue. Elle a cependant encore quelques inquiétudes. L'UNEF avait suggéré qu'une petite partie de la maquette pédagogique soit consacrée à des travaux de recherche, parce qu'il lui semble que la formation et la recherche doivent marcher main dans la main. Il lui semble que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, elle demande si les enseignements d'anglais en contexte professionnel en 2^{ème} année seront spécifiques à l'École de la communication, ce qui risquerait de cloisonner l'école.

Laurent BIGORGNE lui demande si elle pense vraiment que deux heures d'anglais spécialisé de mars à juillet en 2^{ème} année peuvent cloisonner l'école.

Eve ROBERT répond qu'il lui semble que ces enseignements spécialisés auront lieu de septembre à juillet, puisque l'anglais au premier semestre sera également spécialisé.

Laurent BIGORGNE souligne qu'il s'agit d'un total de 84 heures d'enseignement. Il demande si cela risque de cloisonner l'école.

Eve ROBERT pense qu'il serait intéressant de pouvoir partager les cours d'anglais, y compris s'ils sont professionnalisants, avec des étudiants de masters proches, comme le master marketing. Enfin, en ce qui concerne les tronc communs, la direction a évoqué les décisions prises en Conseil de Direction. Le relevé de décisions du Conseil du 26 juin 2006 indique que les élèves qui suivent le 1^{er} cycle de l'IEP de Paris doivent valider au moins deux enseignements provenant de deux blocs de tronc commun différents. Les élèves entrant directement en 4^{ème} année doivent valider trois enseignements provenant de trois blocs d'enseignements fondamentaux différents. Elle demande si elle s'est trompée de relevé de décisions ou s'il y a eu un changement de politique.

Hugo BRUGIERE indique que l'UNI appuie ce projet, qui va donner un rayonnement encore plus important à Sciences Po. Il partage cependant l'interrogation de M. Puigserver sur la communication dans le secteur public, ce dernier étant l'un des chevaux de bataille de l'IEP. Il partage également la préoccupation de Mme Lemaesquier sur les débouchés de cette école. Mais dans l'ensemble, il souligne la qualité du projet, avec un bémol : il trouve que certains enseignements électifs de 1^{ère} année sonnent un peu creux, par exemple l'art oratoire, l'atelier d'écriture et la lecture de l'image. Il demande en quoi consistent vraiment ces électifs et comment ils sont envisagés dans la politique générale de l'école.

Jean FREYSSSELINARD remercie Laurent Bigorgne d'avoir proposé en groupe de travail que le prochain groupe de travail sur l'évolution des scolarités porte sur les tronc communs. Il le remercie également d'avoir pris en compte certaines revendications de Nouvelle Donne. Mais il rappelle que Nouvelle Donne, dans sa politique des tronc communs, inclut également les enjeux politiques. Il déplore fortement de ne pas voir cet enseignement sur la maquette pédagogique.

Diego MELCHIOR remercie l'ensemble des participants à la dernière réunion du groupe de travail sur l'Ecole de la communication, qui a permis d'avancer sur un certain nombre de points. Il pense que le résultat final est arrivé à un bon compromis sur les tronc communs. Les sciences sociales sont toujours à l'ordre du jour et la maquette pédagogique n'est tombée ni dans l'extrême d'une suppression totale, ni dans celui d'un maintien à 90%. Il pense qu'il faudra continuer à associer les représentants étudiants à la discussion sur la pédagogie. Il pense que la pédagogie de cette école est dans une logique qui est aussi celle de la Confédération étudiante. Celle-ci a fait une campagne nationale dans le cadre de la troisième mission pour l'insertion des jeunes dans les universités et milite pour que l'université délivre aux étudiants des diplômes ayant des débouchés sur le marché du travail. La Confédération étudiante ne défend pas une logique où il faudrait créer un master qui va coïncider exactement avec des débouchés, mais n'est pas davantage dans une logique de fermeture à l'entreprise. Elle privilégie l'entre-deux, qui se retrouve dans cette Ecole de communication : garder l'autonomie de la formation tout en s'orientant sur le monde du travail. C'est une troisième voie intéressante entre ceux qui sont pour la soumission totale de l'enseignement à l'entreprise et ceux qui ne veulent pas voir l'entreprise dans l'université. Il souligne que la Confédération étudiante est contre toute sélection à l'entrée de l'Ecole de la communication et qu'elle sera très vigilante sur la charge de travail des étudiants pendant leur période d'alternance. Il demande si les étudiants en apprentissage en entreprise seront rémunérés.

Laurent BIGORGNE indique que la direction et les responsables de l'école ont essayé de se poser la plupart des questions soulevées. Ils n'ont pas apporté de réponses à toutes ces préoccupations parce qu'elles sont nombreuses et qu'il a fallu faire des choix, ce qui est le rôle d'une direction pédagogique. Dire que l'Ecole de la communication de Sciences Po serait un deuxième CELSA implique déjà que Sciences Po se contenterait de la position de second, ce qui est contradictoire avec tous ses objectifs. Comme l'Institut l'a déjà fait avec son master communication, sa volonté est d'imposer la présence et le rayonnement de Sciences Po de par ses enseignements, ses enseignants et ses élèves, d'imposer la marque Sciences Po dans le champ des métiers de la communication, qui est particulier. Quant au risque de doublon avec le CELSA, Sciences Po a regardé les maquettes pédagogiques du CELSA, mais aussi celles d'HEC et de l'ESSEC, et ce qui se faisait au niveau des MBA et dans des universités étrangères. Laurent Bigorgne ne prétend pas que Sciences Po offre aujourd'hui un modèle parfaitement original, mais il tient à en souligner les atouts : une école dont la formation est déployée sur deux ans, pourvue de la force Sciences Po, à travers la professionnalisation de la formation et la présence de nombreux praticiens aux côtés d'enseignements fondamentaux qui font aussi la qualité des études à Sciences Po. C'est en outre une école qui donne toute sa place à l'apprentissage et qui est ouverte à l'international : la moitié des élèves viendront de l'étranger, ce qui est loin d'être le cas à l'étranger. Il y a des facteurs de différenciation suffisamment forts, sur le fond comme sur la forme, pour affirmer la singularité de l'Ecole de la communication, qui conduira aux métiers des agences de publicité, aux métiers proposés par les annonceurs, aux métiers des directions de la communication, y compris dans le secteur public. Celui-ci, au-delà des concours et des modalités traditionnelles de recrutement de ses agents, fait appel à des contractuels et externalise un certain nombre de missions. De ce point de vue, les diplômés de Sciences Po sont particulièrement bien placés. A la page 2 du document sur l'Ecole de la communication, il est indiqué que l'apprentissage pourra avoir lieu en entreprise ou dans une institution. Les métiers de la communication dans l'administration ne sont donc pas exclus des objectifs de cette école. En outre, il fait remarquer à Eve Robert que le travail de groupe pourra être fait sur un projet commandité ou sur un projet de recherche. L'Ecole de la communication de Sciences Po ne se positionne pas par rapport au CELSA et si elle organise des doubles diplômes dans quelques temps, elle le fera à l'international. Il ne voit pas la valeur ajoutée d'une telle école qui ferait des doubles diplômes avec HEC ou avec le CELSA. En revanche, une double diplomation avec la LSE ou avec une université américaine prestigieuse aurait une forte valeur ajoutée. En ce qui concerne le cloisonnement possible de l'école à l'intérieur de Sciences Po, il répond que cela se verra à l'usage, mais pense qu'on devrait au moins créditer la direction du fait que ses intentions sont bonnes et qu'elle ne construit pas cette école contre les élèves mais pour eux. On pourra regarder au cas par cas comment décroisonner les cours d'anglais.

En ce qui concerne les tronc communs, il répond qu'il n'a pas l'habitude de ne pas respecter les décisions du Conseil. Il y a bien deux enseignements de tronc commun en 1^{ère} année : celui d'économie et celui de politique des sciences et civilisations. Certains élus étudiants ont estimé en groupe de travail que l'évolution des sciences et des techniques n'est pas une question politique, mais il s'agit d'un désaccord de fond. En 2^{ème} année, la maquette pédagogique prévoit un cours d'espace mondial ou, pour les élèves issus du 1^{er} cycle, un autre cours de tronc commun. En ce qui concerne l'apprentissage, Sciences Po sera très scrupuleux et très exigeant vis-à-vis des entreprises qui proposeront un apprentissage, et ce pour trois raisons. La première est qu'il s'agit de Sciences Po et qu'il ne faut pas accepter que soient proposés des apprentissages et des situations professionnelles bradés ou peu intéressants. La deuxième est que si on croit à l'apprentissage comme modalité de formation partagée avec une entreprise ou une institution, il faut être attentif au suivi des élèves. La troisième est qu'il existe un cadre légal et qu'il faut que les élèves de Sciences Po en bénéficient pleinement. Sciences Po a de bonnes expériences de l'apprentissage à l'Ecole de journalisme, en gestion des ressources humaines et en marketing, et il faudra que cette tendance se poursuive avec l'Ecole de la communication.

En ce qui concerne la réflexion à poursuivre, y compris sur la charge de travail, Laurent Bigorgne souhaite qu'une ou deux fois par an, l'Ecole de la communication rende des comptes sur son fonctionnement interne et pédagogique, et que soient associés à cette réflexion un certain nombre d'enseignants et de personnalités extérieures, ainsi que les membres des groupes de travail des Conseils. Il propose que les membres du Conseil de Direction ou de la Commission puissent en appeler à ces Conseils dès lors qu'un certain nombre d'engagements ne leur paraîtraient pas respectés.

Jean-Michel CARLO indique qu'en ce qui concerne l'articulation avec les masters, cette école remplace le master communication. En revanche, le master management des médias et le master marketing seront maintenus. On est actuellement en train de faire la sélection des étudiants et l'école est présentée aux élèves de 1^{er} cycle. Il ajoute que l'école a passé deux conventions, l'une avec l'école des Beaux-arts et l'autre avec les Arts Décos pour faire venir leurs étudiants. Des réunions d'information ont eu lieu et plusieurs étudiants sont très intéressés. En ce qui concerne les enseignants, l'école a fait appel aux plus grands professionnels en plus d'un certain nombre de praticiens et de professeurs qui étaient déjà à Sciences Po comme Pascal Perrineau, Gilles Lipovetski et Dominique Reynié. Les professionnels qui enseigneront dans cette école ont un niveau jamais atteint dans une école de ce genre en France : Marie-Laure Sauty de Chalon, présidente d'Aegis France, qui fera un cours sur les médias, Jean-Marie Dru, président de TBWA Worldwide, Olivier Saguez, qui est un des grands designers français et qui pourra faire venir dans les cours d'art et de design des personnalités comme Jean Nouvel ou Jean-Paul Goude. Le cours sur l'opinion et les enjeux politiques sera assuré par Brice Teinturier, Directeur général adjoint de TNS Sofres et Yves Bardon, responsable des études qualitatives chez Ipsos. Le cours magistral d'enjeux stratégiques et financiers des entreprises sera assuré par Jacques Hérail, ancien vice-président d'Havas et les conférences seront faites par Jean-Pierre Séguret, président de DDB France. L'école garantit une qualité d'intervenants professionnels qui permettra à ses élèves de bénéficier non seulement d'un enseignement de très grande qualité mais aussi de contacts dans les entreprises. C'est également important pour montrer l'enjeu et tout le poids que Sciences Po met dans cette école. Si on arrive à réunir de tels enseignants, c'est aussi parce que c'est Sciences Po qui crée cette école. Peu d'établissements auraient réussi à attirer autant d'intervenants professionnels de ce niveau. En ce qui concerne les ateliers électifs, les étudiants devront en choisir deux par semestre. Ce sont des ateliers très intéressants et complètement pratiques. L'atelier d'art oratoire sera animé par Stéphane André, un ancien comédien diplômé de l'ESSEC qui fera travailler concrètement les élèves sur l'art oratoire par groupes de huit ou dix. L'atelier d'écriture apprendra aux étudiants à écrire différemment selon qu'on écrit un blog, un communiqué de presse, une *newsletter* d'entreprise ou un rapport annuel. L'atelier innovation et créativité est une conférence qui existe déjà et qui sera refaite un peu différemment. L'atelier de lecture de l'image est destiné à apprendre aux étudiants comment décoder l'image, la façon dont un sujet est présenté, ce qui leur sera utile dans leur vie professionnelle.

Hugo BRUGIERE demande ce qu'il en sera de la communication dans le secteur public.

Jean-Michel CARLO répond que cette école préparera aussi les gens à entrer dans le secteur public, par exemple dans les collectivités territoriales, qui sont très actives dans ce domaine. Parmi les intervenants, il y aura des directeurs de communication de collectivités territoriales. Cela fait partie de la formation, mais il ne faut pas donner l'impression que Sciences Po ne forme que des communicants se destinant au secteur public.

Laurent BIGORGNE demande à Mireille Lemaesquier si elle a le sentiment qu'on a répondu à ses préoccupations par rapport au CELSA.

Mireille LEMARESQUIER constate que le corps enseignant est de grand calibre et que le diplôme aura certainement de la valeur. Le problème vient des entreprises, dont certaines ne veulent pas payer des apprentis. Par exemple, Radio France ne prend plus personne en apprentissage parce qu'elle estime qu'il n'est pas normal de ne pas payer des apprentis ; puisque l'entreprise n'est pas en mesure de les payer, elle n'en prend pas. Il faudra bien négocier ce genre de choses avec les entreprises. La communication est un métier en pleine mutation et est en train d'imposer son marché, mais les débouchés ne sont pas évidents. Le problème de la limite avec le journalisme se pose aussi. Très souvent, les journalistes qui ne trouvent pas de travail font de la communication.

Laurent BIGORGNE souligne que les diplômés de l'Ecole de journalisme de Sciences Po s'en sortent bien.

Jean-Michel CARLO admet que la communication est un secteur difficile, mais il pense que c'est en partie parce que beaucoup de gens qui n'y étaient pas formés ont découvert ces métiers sur le tas. Il ajoute que si l'anglais a une place aussi importante dans la maquette pédagogique, c'est parce qu'on veut que les étudiants puissent entrer dans les sociétés internationales. C'est d'autant plus important que ces métiers sont en train de devenir mondiaux, comme on le voit par exemple quand il y a une crise écologique ou alimentaire, et que la langue de la communication est l'anglais. Sciences Po espère que la revalorisation de la qualité des étudiants qui sortiront de cette école et le changement qui se produit aujourd'hui dans les entreprises vont déclencher un certain nombre de choses positives pour le recrutement de ces étudiants. Ce sont en tout cas les garanties données par les gens avec qui Sciences Po a réfléchi à ce projet, des entreprises comme L'Oréal et la SNCF.

Mireille LEMARESQUIER pense que les différentes directions de la Commission européenne pourraient offrir des débouchés importants pour l'apprentissage. On y trouve de nombreux stagiaires.

Isabelle MARIANI félicite la direction et toutes les équipes qui ont travaillé sur ce projet. Elle estime que les étudiants qui seront sélectionnés pour suivre cette école seront de grands privilégiés. Elle demande quelles seront les modalités de sélection et souhaite savoir si on a déjà réfléchi à la taille des promotions.

Laurent BIGORGNE répond qu'à la différence de l'Ecole de journalisme, il n'a pas l'impression qu'il faudra juguler la pression des élèves en raison d'un marché du travail difficile et du peu de débouchés en journalisme. Dans ce cas, notamment parce qu'il y avait déjà un master communication à Sciences Po, il a le sentiment que cette formation part d'une base très forte et qu'elle pourra donner des lettres de noblesse à une profession qui cherche à s'affirmer dans un contexte où tout le monde peut se dire communicant. Ce n'est pas un métier simple, qu'on peut improviser, et la formation proposée par Sciences Po envoie des signaux forts au marché du travail. Il ne souhaite pas réguler l'entrée des élèves dans cette école, du moins pour ceux qui viennent du 1^{er} cycle de Sciences Po. En revanche, on peut tout à fait choisir les élèves venant de l'extérieur qui entreront directement en 4^{ème} année. C'est le travail de la procédure d'admission en master. Mais les élèves du 1^{er} cycle auront librement accès à cette école. Ceux qui paraîtront loin du projet devront passer un entretien d'orientation, mais celui-ci aura un caractère purement indicatif. On estime que l'école devrait compter une soixantaine d'élèves à la rentrée. Ils sont actuellement une cinquantaine dans le master communication. Il ajoute que puisqu'il y aura autant d'élèves français qu'étrangers, une partie des diplômés ne se destineront pas au marché du travail français. Il faut tenir compte du fait qu'un nombre croissant de diplômés, aussi bien français qu'étrangers, ont la capacité d'aller chercher des débouchés à l'international.

c) Vote

Le projet de création d'une Ecole de la communication reçoit un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions.

II. DISCUSSION SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES

Laurent BIGORGNE rappelle que plusieurs élus étudiants ont demandé que ce point soit porté à l'ordre du jour. Il indique que Richard Collins, Ghislaine Fau, Cédric Prunier et lui-même sont à l'écoute des étudiants.

Jean FREYSSELINARD indique que Nouvelle Donne estime qu'il faudrait améliorer le système de bi-classes, qui interdit aux étudiants de suivre une deuxième langue étrangère. Il serait préférable que les étudiants qui le souhaitent aient la possibilité de suivre une deuxième langue étrangère en plus des quatre heures d'anglais en bi-classe. Par ailleurs, Nouvelle Donne pense que les critères de passage en niveau supérieur auraient besoin d'être révisés. On voit par exemple des élèves qui restent en niveau 4 alors que leurs enseignants estiment qu'ils ont un meilleur niveau, ou des élèves qui ont 18 de moyenne et qui ne passent pas en niveau supérieur. Il pense qu'il faudrait mieux informer les professeurs sur les niveaux 4 et 5. En effet, il lui est arrivé de parler avec des professeurs de niveau 4 qui ne voyaient pas l'utilité du niveau 5 en 1^{er} cycle puisqu'il n'y a pas de cours spécialisé à ce niveau. Ils ne faisaient donc passer aucun élève en niveau 5. Enfin, concernant la question du TOEFL, il demande si Sciences Po envisage de reprendre une collaboration avec ETS et s'il serait possible que Sciences Po paie l'inscription au TOEFL pour les élèves boursiers, puisque celle-ci coûte 150 euros et que les bonnes méthodes de préparation au TOEFL coûtent assez cher.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il a une idée du chiffrage de la mesure qu'il propose.

Jean FREYSSELINARD répond que si c'est trop cher, on pourrait l'appliquer seulement aux échelons les plus élevés. En outre, tous les élèves boursiers ne souhaitent pas aller aux Etats-Unis.

Laurent BIGORGNE demande s'il sait combien cela représenterait et si la somme de 100 000 euros lui semble être un chiffre crédible.

Jean FREYSSELINARD souligne que le budget de l'aide sociale est de plusieurs millions d'euros. Une telle mesure ne représenterait pas une part énorme de cette aide. Sciences Po se vante chaque année d'augmenter le budget de l'aide sociale.

Laurent BIGORGNE tient à informer la Commission paritaire que cette mesure coûterait 100 000 euros.

Hugo BRUGIERE rappelle qu'il y a quelques mois, la direction avait parlé d'un questionnaire sur les langues. Il demande où en est ce questionnaire. Sur la politique générale des langues, il est nécessaire que l'Institut garde une obligation d'atteindre un niveau élevé en anglais, ce qui permettra à ses diplômés de s'insérer sur le marché international du travail. Mais il faudrait aussi qu'on puisse développer la possibilité de faire une deuxième langue optionnelle. Par ailleurs, il félicite la direction pour la politique extraordinaire menée dans les 1^{ers} cycles délocalisés, que l'UNI a récemment tous visités. Il faudrait rappeler que pour les élèves qui veulent véritablement approfondir une deuxième langue, ces 1^{ers} cycles sont un bon moyen de le faire.

Eve ROBERT est d'accord sur le fait que les critères de passage en niveau supérieur sont assez flous. Les propos de certains enseignants donnent un peu l'impression qu'il y a une politique de quotas. En ce qui concerne l'aide financière à l'inscription au TOEFL pour les boursiers, c'est certes une mesure qui coûterait cher, mais il lui semble que Laurent Bigorgne a récemment expliqué aux élus étudiants qu'il a reçus que la question des langues n'était pas une question budgétaire. Sciences Po a les moyens de faire passer les élèves de niveau 1 et 2 à six heures d'anglais par semaine. Il lui semble que cette mesure sera également chère et ne sera profitable que si on y ajoute des moyens en termes de pédagogie et de réforme de la manière dont les langues sont enseignées. En ce qui concerne les examens d'entrée, on fait passer aux étudiants une épreuve écrite de langues. Auparavant, elle s'accompagnait d'un oral, ce qui permettait d'estimer plus justement le niveau des étudiants. Elle demande s'il serait possible de rétablir cet oral. En ce qui concerne la 3^{ème} année à l'étranger, il lui semble que la politique menée actuellement pose un certain nombre de problèmes. Elle demande si la DAIE pourrait revoir un certain nombre de critères, notamment pour assouplir les règles d'admission en termes de niveau de langues dans les universités allemandes et hispanophones. Elle est d'accord sur le fait que les cycles délocalisés sont une bonne solution pour les élèves qui souhaitent approfondir une deuxième langue étrangère, à condition que cela corresponde à un

projet professionnel. Mais les cycles de Nancy et Poitiers sont pleins. Elle demande donc si les étudiants qui n'ont pas pu entrer dans ces cycles pourront au moins suivre des cours d'allemand et d'espagnol.

Lenka KALUSKOVA se joint à la question d'Hugo Brugière sur l'avancement du questionnaire, dont on parle depuis un certain temps. Elle avait comparé deux versions du questionnaire : l'une était issue du groupe de travail et l'autre était modifiée, avec des questions qui lui semblaient être posées de manière assez tendancieuse afin de faire dire aux élèves qu'une deuxième ou une troisième langue n'était pas nécessaire. Elle pense que le questionnaire pourrait être rédigé de façon plus objective, pour avoir des résultats représentatifs de l'ensemble des opinions des étudiants. Pour le TOEFL, elle demande s'il ne serait pas possible de négocier une remise de 20 à 30% si un grand nombre d'étudiants se présentent.

Eve ROBERT rappelle que le questionnaire avait été promis il y a plus de six mois et pense qu'il n'est plus vraiment nécessaire. Aujourd'hui, les réformes sont urgentes et les étudiants ont massivement exprimé leur souhait d'avoir droit à une deuxième langue. Le temps presse et elle souhaite que cette possibilité soit ouverte aux étudiants dès la rentrée prochaine.

Edouard HUSSON rappelle que lorsqu'on avait évoqué pour un des masters l'absence d'une deuxième langue, certains arguments consistaient à dire qu'une deuxième langue était un enrichissement et qu'il fallait valoriser ce qui se faisait dans les cycles délocalisés, et l'argument inverse, qui le laisse perplexe, consistait à dire que pour bien faire une deuxième langue, il faudrait un nombre d'heures tel qu'il serait absurde de permettre cela aux étudiants. Ce dernier argument ne l'a pas convaincu. Il est important de réfléchir à la manière de valoriser en master l'effort d'apprentissage des langues qui est fait dans les 1^{ers} cycles délocalisés. Il est exagéré de dire qu'il faut 10 heures d'enseignement par semaine pour valoriser une langue, trois ou quatre heures suffisent.

Dominik ZUNT cite l'exemple d'étudiants issus du 1^{er} cycle de Dijon, qui ont fait l'effort d'apprendre le tchèque pendant deux ans, et qui une fois arrivés en 4^{ème} année, ont dû se battre pour obtenir un créneau horaire et un professeur de tchèque.

Edouard HUSSON ajoute qu'il n'est pas davantage convaincu par l'argument qui consiste à dire que pour certains concours, dont celui du Quai d'Orsay, il n'y aura bientôt plus que l'anglais. Puisque tout le monde s'efforce de parler de mieux en mieux l'anglais aujourd'hui, ce qui valorise, ne serait-ce que pour l'insertion professionnelle, est le fait de maîtriser une deuxième langue étrangère. Mais une langue s'entretient et il faudrait permettre aux étudiants de le faire.

Lenka KALUSKOVA souligne l'importance d'une deuxième ou d'une troisième langue pour les concours de la Commission européenne.

Diego MELCHIOR pense qu'il n'y a pas suffisamment d'information sur les 1^{ers} cycles délocalisés. Parmi ceux qui ont passé le concours, beaucoup ignoraient l'existence du 1^{er} cycle de Menton et la création prochaine du cycle euro-asiatique du Havre. Il faudrait mieux informer les étudiants. Par ailleurs, en ce qui concerne le passage d'un niveau à l'autre, il pense qu'il faudrait accroître l'homogénéité du corps enseignant, pour éviter les décalages entre les différents cours d'un même niveau.

Ghislaine FAU présente un certain nombre de chiffres pour éclairer le débat. La première série de chiffres concerne le choix de langues proposées aux étudiants de Sciences Po sur tous les campus. L'anglais est la première langue étudiée par plus de 3000 étudiants tous campus confondus. Mais cette position n'est pas hégémonique, puisque seulement 45% des inscriptions se font sur l'anglais. Il y a ensuite, par ordre d'importance, un groupe de trois langues : l'espagnol vient en premier, avec plus de 1000 inscriptions, suivi du français et de l'allemand, qui sont très proches. Un troisième groupe comprend l'arabe, l'italien, le portugais, le chinois et le russe. Parce que Sciences Po tient à diversifier son offre de formation en langues, l'Institut propose six autres langues, qui attirent des effectifs plus modestes : le japonais (56 inscriptions), l'hindi, le polonais, le tchèque, le hongrois et le coréen. En ce qui concerne le nombre de langues étudiées, sur l'ensemble des étudiants de 1^{ère} et de 2^{ème} année, soit 1577 étudiants, 1066 font deux langues et 511 n'en font qu'une. C'est naturellement sur le campus de Paris que se concentrent la plupart des étudiants qui ne font qu'une langue. On note une progression très importante entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année. En 1^{ère} année à Paris, les deux tiers des étudiants sont en bi-classe d'anglais et un tiers étudient deux langues. On voit la proportion s'inverser en 2^{ème} année. En master, 78% des étudiants font au moins deux langues. Sur les 22%

qui n'en suivent qu'une, 112 ont volontairement demandé à être en bi-classe d'anglais, celles-ci n'étant pas obligatoires en master. Il était intéressant de voir ce qu'on fait les étudiants du master affaires internationales, qui avaient la possibilité de prendre une deuxième langue ce semestre. Les deux tiers des étudiants ont choisi une deuxième langue facultative. La richesse de la politique des langues sur les campus en régions est plus grande et il est possible d'y suivre trois langues. Sur le campus de Paris, le département des langues respecte le travail des étudiants qui ont fait trois langues en 1^{er} cycle et leur donne la possibilité de continuer ces trois langues en master.

Cédric PRUNIER présente la politique des langues en 1^{er} cycle. De façon globale, au regard de ces chiffres, on ne peut pas dire que le 1^{er} cycle soit un ennemi de la diversité linguistique. On trouve peu d'établissements d'enseignement supérieur qui proposent à leurs étudiants l'apprentissage d'une quinzaine de langues, dont des langues relativement peu pratiquées comme le coréen, le tchèque ou le hongrois. Sciences Po permet aux étudiants de 1^{er} cycle qui le souhaitent de s'investir fortement dans l'étude des langues. C'est particulièrement le cas dans les campus délocalisés, qui bénéficient des moyens pédagogiques, humains et financiers pour investir dans cet apprentissage linguistique. Plusieurs campus permettent de débiter une langue : celui de Paris pour l'hindi, le coréen, le japonais et le chinois, celui de Dijon pour le tchèque, le hongrois et le polonais et celui de Menton pour l'arabe. On investit pour ces langues six à huit heures hebdomadaires. Contrairement à ce qu'on affirme souvent, l'ensemble du 1^{er} cycle n'a pas une politique linguistique essentiellement anglophone. Il rappelle que seuls 32% des étudiants ne peuvent étudier qu'une seule langue. Il précise qu'il n'a pas compté dans ces statistiques l'ensemble des étudiants du programme international, qui sont près de 550 et qui ont le choix de faire deux langues, et les 700 étudiants de 3^{ème} année à l'étranger qui ont la possibilité de faire deux langues au sein des universités partenaires. En outre, le fait de n'avoir accès qu'à une langue ne concerne pas les cycles délocalisés, où tous les étudiants suivent au moins deux langues étrangères. Cette limite ne s'applique qu'au campus de Paris : 324 étudiants en 1^{ère} année et 187 étudiants en 2^{ème} année ne peuvent faire qu'une langue parce que leur niveau en anglais est insuffisant. En effet, une priorité est donnée à l'anglais en termes de débouchés professionnels. Il souligne qu'il est d'accord avec Edouard Husson sur le fait que la maîtrise de deux langues étrangères est préférable. Mais on constate qu'il y a un certain nombre d'étudiants dont on ne peut pas certifier le niveau à la sortie du 1^{er} cycle, voire à la sortie du master. Or le fait de ne pas maîtriser l'anglais réduit considérablement les possibilités de débouchés sur le marché du travail. En termes de politique linguistique, l'idée a donc été de faire une base commune pour l'ensemble des campus, en faisant du français et de l'anglais les langues de travail. Il y a eu une adaptation du cycle de Paris sur le modèle des cycles délocalisés et la pratique des cours en langues a été développée sur le campus de Paris, avec la création de 100 cours en anglais cette année. Ces cours seront portés à 160 à la rentrée prochaine.

La question est de savoir ce qu'on peut faire pour que la majorité des étudiants puissent travailler deux langues. Sciences Po n'y est pas opposé par principe, ni même pour des raisons financières, mais tout simplement parce que cela constitue une charge de travail non négligeable. Lorsqu'ils ont un niveau d'anglais faible, la priorité est de leur donner accès aux cours en anglais jusqu'à ce que leur niveau progresse, et non de leur permettre de faire une autre langue. Le système actuel comporte un mécanisme doublement incitatif. En premier lieu, les étudiants qui sont aujourd'hui en 1^{ère} année et qui ont appris qu'il y aurait des cours en anglais l'année prochaine sont fortement incités à progresser en anglais. En 2^{ème} année, l'amélioration du niveau des étudiants d'un semestre sur l'autre a été spectaculaire : au début de l'année, plus de 80 étudiants de 2^{ème} année n'avaient pas le niveau nécessaire (niveau 3) pour accéder aux cours en anglais. Au 2nd semestre, ils n'étaient plus que 20. Le deuxième aspect incitatif est la volonté d'accéder à une deuxième langue étrangère. Les étudiants ont l'obligation d'avoir au moins un niveau 4 en anglais pour pouvoir suivre une deuxième langue. Cela pousse fortement les étudiants à progresser.

Il indique que ce qui le préoccupe le plus dans les discussions qu'il a eues avec les élus étudiants n'est pas la position de certains étudiants qui veulent changer de langue au gré de la mode lorsqu'ils arrivent en 1^{ère} et 2^{ème} année. Certains étudiants viennent le voir en indiquant qu'ils aimeraient faire du chinois ou de l'arabe et abandonnent souvent au bout d'un an. Il ne voit pas l'intérêt de développer cette possibilité de nomadisme linguistique pour ces étudiants. La priorité de Sciences Po n'est pas d'offrir toutes les langues sur n'importe quel site et à n'importe quel niveau. C'est impossible à la fois en termes humains et en termes financiers. Sciences Po a créé des cycles délocalisés avec une politique linguistique sans comparaison. Il ne voit pas pourquoi un étudiant pourrait suivre n'importe quelle langue partout alors qu'il a une offre au départ qui lui permet s'il le souhaite de conserver les langues qu'il pratique déjà et des les

continuer dans les meilleures conditions possibles. Un point peut poser problème : le cas d'étudiants qui ont un meilleur niveau dans une autre langue que l'anglais et qui se voient obligés d'abandonner cette langue qu'ils maîtrisent mieux parce que leur niveau d'anglais est insuffisant. Cela risque d'entraîner une perte de compétences dans cette langue qui peut être dommageable pour l'étudiant dans sa vie professionnelle. Cédric Prunier est prêt à étudier ce type de situation pour permettre à ces étudiants de suivre la langue qu'ils maîtrisent mieux. S'ils ont un bon niveau, cette deuxième langue n'imposera pas une charge horaire excessive qui compromettrait leurs progrès en anglais. Il est également prêt à explorer une autre piste : comme l'a proposé Eve Robert, si un étudiant a posé sa candidature pour un campus délocalisé et qu'il a été refusé faute de place, ce qui est facile à vérifier, on pourrait lui permettre de suivre sur le campus à Paris la deuxième langue qui l'intéressait. Mais il faut tenir compte du fait qu'une deuxième langue implique quand même un certain nombre d'heures de travail pour maintenir son niveau. Cédric Prunier est disposé à examiner les cas particuliers. Aujourd'hui, il peut être difficile d'évaluer le niveau d'un étudiant dans la deuxième langue qu'il souhaite suivre, mais on peut imaginer qu'à l'avenir, à l'entrée en 1^{ère} année, les étudiants qui le souhaitent puissent passer les tests de niveau dans plusieurs langues. S'ils ont un bon niveau dans d'autres langues que l'anglais, ils pourraient se voir offrir la possibilité de suivre une deuxième langue même si leur niveau d'anglais est faible. Il souligne que l'ensemble de la politique des langues est cohérente et offre déjà une grande capacité d'investissement linguistique pour les étudiants. Il ajoute que rien n'empêche un étudiant qui aurait un faible niveau d'anglais de progresser relativement vite et d'accéder à une deuxième langue.

Hugo BRUGIERE demande comment se présentent les choses lorsqu'on retire un dossier d'inscription en 1^{ère} année ? Le dossier comporte-t-il une note d'information sur les langues, sur les conditions pour suivre une deuxième langue, et sur l'offre des cycles délocalisés ?

Cédric PRUNIER répond qu'on ne peut pas préjuger qu'un étudiant soit en situation de ne pas pouvoir suivre une deuxième langue. Il rappelle que seulement un tiers des étudiants sont dans ce cas. Un courrier rédigé par Laurent Bigorgne accompagne les dossiers de candidature. Ce courrier met l'accent sur les cycles délocalisés. Cette année, l'information sera plus détaillée sur le cycle du Havre, mais chaque année, les trois quarts de la lettre informent les candidats sur les cycles délocalisés. En outre, chaque dossier comprend la brochure sur les 1^{ers} cycles et un DVD d'information sur les cycles délocalisés. Si un candidat consulte ces documents et ce DVD, il ne peut pas manquer de considérer que Sciences Po cherche à envoyer ses meilleurs étudiants sur ces campus, comme l'indique Richard Descoings dans la brochure. Il est difficile de faire plus pour informer les candidats. La brochure indique en outre clairement que sur le site de Paris, l'orientation linguistique est prioritairement l'anglais, à la différence des autres campus. Il ajoute que le choix des campus délocalisés est libre et est fait par les étudiants au moment où ils remplissent leur dossier de candidature. Ils doivent rédiger une lettre de motivation expliquant le choix de tel ou tel campus. Un étudiant est admis à Sciences Po et envoyé sur le campus de son choix si le jury estime que son dossier est suffisant, notamment en termes linguistiques. Si le jury a des réticences, il n'est pas envoyé dans un campus en région et doit aller à Paris. Mais jusqu'à présent, à l'exception de Nancy, il est rare qu'un site délocalisé refuse du monde. En effet, la demande sur ces campus est encore faible.

Eve ROBERT partage la condamnation du tourisme linguistique de certains étudiants et elle est d'accord sur la nécessité de maîtriser l'anglais. Mais elle juge inquiétante la façon dont Sciences Po considère les étudiants. Elle souligne que ceux-ci sont autonomes et sont capables de prendre en charge leur avenir et leur insertion professionnelle. Ils sont conscients du fait que sans un excellent niveau d'anglais, il est impossible de s'en sortir sur le marché du travail aujourd'hui. Elle ne pense pas qu'ils aient besoin d'un système de carotte et de bâton pour progresser en anglais et pouvoir suivre une deuxième langue étrangère. En 1^{er} cycle, les étudiants ont une charge horaire de 22 heures par semaine, ce qui est supportable et ne devrait pas les empêcher de s'investir suffisamment sur une deuxième langue.

Diego MELCHIOR estime qu'un point intéressant a été soulevé en ce qui concerne les étudiants qui sont meilleurs dans une langue qui n'est pas l'anglais. Quand il est entré en 1^{ère} année à Sciences Po, il avait un niveau 3 en italien et un niveau 1 en anglais. Il a pu garder l'italien tout en faisant de l'anglais. Ce ne serait plus possible aujourd'hui. Il pense qu'on pourrait systématiquement indiquer que si un étudiant est meilleur dans une deuxième langue, il pourra la suivre quel que soit son niveau d'anglais. On trouverait ainsi une issue à un débat qui traîne depuis des mois.

Cédric PRUNIER se réjouit d'entendre que l'UNEF considère qu'une charge hebdomadaire de 22 heures est largement faisable. Cela rompt un peu avec le discours habituel des instances syndicales étudiantes, qui trouvent généralement qu'il y a trop d'heures de cours et une charge de travail trop forte. Le système incitatif n'est pas une carotte. Mais quand il est arrivé à la tête du 1^{er} cycle, il a considéré qu'il était dommageable qu'il y ait un nombre assez faible de crédits liés à la pratique des langues étrangères. Il était difficile de dire à un étudiant que l'anglais était central alors qu'il ne donnait lieu qu'à six crédits. Aujourd'hui, avec les cours en langue étrangères, 18 crédits dépendent de la pratique linguistique. Il ne s'agit pas d'une carotte, mais d'un système cohérent qui lie la bonne pratique linguistique avec l'obtention de crédits et la poursuite de la scolarité. Son expérience lui a montré que si on n'encadre pas les choses, on n'a pas toujours de bons résultats. Au moins dans le domaine des langues, la liberté absolue des étudiants n'a jusqu'à présent pas donné des résultats convaincants.

Eve ROBERT répond que chaque étudiant sait qu'il est indispensable de travailler l'anglais et peut prendre ses responsabilités.

Cédric PRUNIER souligne que Sciences Po a aussi une responsabilité, qui est de certifier le niveau des étudiants et de les amener à un niveau de certification qui leur permette d'avoir des débouchés professionnels.

Laurent BIGORGNE propose de passer la parole à Richard Collins, qui est responsable du département des langues. Il a porté cette année un dossier difficile, à savoir la revalorisation d'une partie des enseignants de langues qui enseignent dans les niveaux les plus faibles. Leur rémunération était nettement inférieure à la rémunération des autres enseignants et la direction a estimé que c'était un signe négatif adressé aux enseignants. Un effort important a été fait à ce niveau. Par ailleurs, il souligne que depuis sept ans, Richard Collins a œuvré pour qu'il y ait un contenu pédagogique clair derrière chaque niveau de langue.

Richard COLLINS revient sur les statistiques des langues en master. La règle du jeu est de deux langues étrangères pour chaque étudiant, même si la deuxième langue est parfois facultative. Dans le master d'affaires publiques, où il était possible pour les étudiants de choisir deux langues ce semestre, seulement deux tiers l'ont fait. Tout le monde à Sciences Po est conscient de l'importance des langues étrangères et de l'importance de ne pas interrompre la pratique d'une langue qu'on maîtrise. On est peut-être moins conscient de la charge de travail nécessaire pour bien maîtriser une langue étrangère. Pour deux heures d'enseignement, il faut au moins quatre heures d'investissement personnel. Le fait que seulement deux tiers des étudiants de master qui en ont la possibilité suivent une deuxième langue étrangère montre que cette charge de travail n'est pas évidente à gérer. Il répond à Edouard Husson qu'il vient de faire passer des entretiens oraux à une vingtaine d'étudiants admis à Sciences Po dans le cadre de la formation continue diplômante. La quasi-totalité de ces étudiants ont demandé à faire quatre heures d'anglais par semaine plutôt que deux heures d'anglais et deux heures d'une autre langue. Il s'agissait pourtant d'étudiants de niveau 4, mais ils ont souhaité faire plus d'anglais. Il faudrait garder à l'esprit un certain nombre de considérations quand on parle de l'apprentissage des langues. Sur le marché du travail aujourd'hui, la maîtrise de l'anglais à l'écrit et à l'oral est indispensable. On le voit bien au niveau de l'école de journalisme, au niveau de l'école de la communication et pour tous les masters. Il est possible à tout étudiant entrant à Sciences Po en 1^{er} cycle de suivre deux langues si son niveau d'anglais est suffisant. Si son niveau d'anglais est faible, des enseignements renforcés lui permettent de progresser. S'il travaille bien au cours de la première année, il peut accéder au niveau supérieur. Les statistiques sont impressionnantes puisqu'à l'issue de leur 1^{ère} année, deux tiers des étudiants accèdent à une deuxième langue tout en améliorant considérablement leur anglais.

En ce qui concerne le TOEFL, Sciences Po a fait des efforts et l'IELTS (International English Language Testing System) est maintenant accepté par la quasi-totalité de ses partenaires internationaux anglophones. Sciences Po a intégré des formations à l'IELTS et au TOEFL – IBT (Internet Based Test) au sein des enseignements d'anglais en 1^{er} cycle. L'Institut va continuer à leur offrir la possibilité d'une inscription en ligne à l'IELTS. En revanche, il n'a pas l'intention de servir d'intermédiaire entre les étudiants et la société ETS, qui a le monopole de l'organisation du TOEFL en Europe. Il s'occupe encore des dossiers de remboursement des étudiants qui ont été débités deux fois par ETS. Sciences Po n'interviendra plus parce qu'il a pu constater que les étudiants qui se sont rendus sur le site ETS et se sont inscrits individuellement s'en sont mieux sortis que ceux qui l'ont fait par le biais de Sciences Po. En effet, ETS n'est pas à même de gérer l'inscription en masse des étudiants. L'an dernier, il a fallu organiser *in extremis* l'IELTS pour 90

étudiants parce qu'ETS avait mal géré l'administration du test. Cela a été fait en un temps record pour que ces étudiants puissent présenter leur dossier de candidature dans des universités anglophones. Un an après, ETS ne leur a toujours pas envoyé leur *individual test score record*. Sciences Po ne souhaite donc plus traiter avec cette société.

Dominik ZUNT constate que de nombreuses questions ont été soulevées aujourd'hui. Il pense que ce sujet continuera à susciter des débats, mais il prend acte de l'engagement de M. Prunier concernant les étudiants ayant un meilleur niveau dans une autre langue que l'anglais.

III. PRESENTATION DU PROJET BILAN CARBONE DE SCIENCES PO

a) Exposé

Jonathan MORICE indique qu'il représente le collectif Ecocampus, créé il y a quelques mois par quelques associations étudiantes et par des représentants des syndicats étudiants. L'objectif de ce collectif est d'«écologiser» les pratiques à Sciences Po et de faire de l'Institut un campus durable. L'histoire du développement durable à Sciences Po a commencé en 2003 lorsqu'un projet collectif a travaillé pendant un an sur un rapport concernant la gestion durable à Sciences Po. Ce projet avait une vision ambitieuse de cette gestion durable, qui intégrait aussi bien des problématiques sociales que des problématiques environnementales. Par la suite, diverses associations ont repris à leur compte ce rapport et ont présenté des pétitions pour que les pratiques changent un peu à Sciences Po. Il y a eu des avancées, notamment la création de la chaire développement durable, la maîtrise de la consommation de papier, qui a permis à Sciences Po de faire des économies substantielles, et la collecte et le tri des déchets depuis l'année dernière. En revanche, au-delà du remplacement ponctuel d'une chaudière ou de remplacements d'ampoules à incandescence par des ampoules consommant moins d'énergie, il n'y a jamais eu de stratégie globale pour chiffrer l'impact de Sciences Po sur le réchauffement climatique et pour tenter de le réduire. Le collectif Ecocampus a profité de la venue de Nicolas Stern à Sciences Po pour obtenir que la direction s'engage à ce qu'un audit énergétique soit réalisé à Sciences Po. Il a été proposé de le faire sous la forme d'un bilan carbone, outil élaboré par l'ADEME : à travers une méthodologie assez normée, cet outil permet d'évaluer poste par poste l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre induites par chaque activité. Il débouche sur un plan d'action pratique qui reçoit l'aval de l'ADEME et permet au collectif Ecocampus de bénéficier pour la réalisation de ce bilan d'une subvention à hauteur de 50% de la prestation dont il aura besoin. Ecocampus n'ayant pas les compétences pour faire seul ce bilan, ses responsables ont rencontré quelques consultants pour savoir comment ils pourraient les aider dans cette démarche. Entre temps, Laurence Tubiana, qui dirige la chaire développement durable, s'est engagée à ce que ce bilan soit réalisé et a convaincu la direction de la scolarité d'accorder à Ecocampus un crédit de 4000 euros environ pour la réalisation de ce bilan. Ecocampus a donc contacté les consultants pour voir ce qu'il était possible de faire avec ce budget. Il a été convenu avec la plupart d'entre eux que cela supposerait un gros travail de collecte des données par les élèves. Ce travail de collecte serait encadré en cinq ou six réunions et un suivi permanent par un consultant agréé par l'ADEME.

Les responsables d'Ecocampus ont rencontré à plusieurs reprises Julien Palomo et Stéphane Auzanneau. Il est compliqué de faire réaliser ce bilan avec 4000 euros, somme très inférieure aux tarifs habituels des consultants. Lors de ces rencontres, il avait été indiqué que Sciences Po pourrait éventuellement donner 500 euros de plus, ce qui ferait 1000 euros supplémentaires avec la subvention de l'ADEME. Ecocampus a demandé aux consultants de proposer une méthodologie et de bien prendre en compte l'aspect pédagogique pour les élèves qui réaliseront ce bilan puis, lors de la phase de communication, pour l'ensemble des services de Sciences Po, le tout pour 4000 à 5000 euros. Ecocampus leur a renvoyé un questionnaire avec les termes de référence et a récemment reçu cinq propositions de consultants. Ecocampus n'est pas tenu aux obligations des marchés publics, mais souhaite que le choix du consultant soit fait de la façon la plus transparente possible, avec une grille de notation qui permettra d'évaluer chaque consultant en fonction de l'offre pédagogique, l'offre méthodologique, la qualité des références, l'expérience du cabinet et l'offre financière. Il a été convenu que les responsables d'Ecocampus auraient une réunion avec Laurent Bigorgne pour que le choix final soit fait par la direction de la scolarité tout en étant orienté par Ecocampus et par les conseils d'enseignants de la chaire développement durable

b) Questions et observations

Un élu étudiant trouve ce projet très intéressant. Il regrette juste qu'il n'ait pas été imprimé recto-verso, alors que Sciences Po dispose maintenant d'imprimantes qui permettent de le faire. Par ailleurs, il demande ce que ce bilan carbone, qui va coûter plus de 4000 euros, va réellement apporter à Sciences Po.

Eve ROBERT a une question sur la prise en compte de l'aspect pédagogique du projet et la valorisation de l'engagement écologique des étudiants. Elle demande si la direction peut faire un effort de communication à la rentrée pour informer les étudiants de ce projet et voir si certains souhaitent aider à collecter les données, puis s'investir dans le suivi du projet. Elle demande s'il serait possible de cibler notamment les étudiants qui font un double cursus à Paris 6, qui sont plus familiers des questions de développement durable. Le but du collectif est avant tout de réduire les émissions de carbone de Sciences Po. Puisque l'Institut va installer un 1^{er} cycle au Havre, elle demande s'il s'agira d'une construction récente ou d'installation dans des locaux existant depuis longtemps. Elle souligne qu'il est plus facile de s'occuper des questions écologiques avant de s'installer dans un nouveau bâtiment. Elle demande s'il est prévu de respecter les normes HQE en termes de rénovation, de construction, et d'installations électriques, avec par exemple l'utilisation d'ampoules à basse consommation.

Laurent BIGORGNE répond que pour les ampoules, Sciences Po n'en est pas encore à ce niveau de détail au Havre. S'agissant du bâtiment, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la région Haute-Normandie. Il s'agira d'une construction dont les coûts seront supportés à 100% par les collectivités locales. Aujourd'hui, les collectivités publiques sont tenues au respect des normes HQE, notamment s'agissant de bâtiments universitaires. Sciences Po veillera au respect de ces normes, d'autant plus que le site retenu pour le 1^{er} cycle va juxter la tour dédiée au développement durable qui sera construite par Jean Nouvel.

Jonathan MORICE précise que le bilan carbone proposé concernera le campus de Paris. Si les résultats sont concluants, ils pourront percoler vers les sites délocalisés. Les étudiants qui auront participé à la collecte de données auront une certaine formation technique et pourront en faire bénéficier les cycles délocalisés qui seraient intéressés. Chaque campus peut bien sûr prendre ses propres initiatives. Ainsi, en matière de recyclage, le campus de Paris avait du retard sur les campus en région. En ce qui concerne le prix et les apports du bilan, il fait remarquer que Sciences Po connaît actuellement une augmentation de sa facture énergétique, qui n'est pas toujours maîtrisée. Le bilan et les économies qui s'ensuivront permettront par exemple d'anticiper le coût d'une éventuelle augmentation du prix de l'énergie. Cela sera en outre une bonne occasion de faire travailler les différents services de Sciences Po autour d'un objectif commun. Enfin, cela sera positif en termes de communication pour Sciences Po : si l'Institut s'engage en faveur de politiques de développement durable, il est préférable qu'il montre l'exemple aux étudiants et aux salariés.

Dominik ZUNT le remercie. Il espère que la prise de décision aura lieu avant la fin du mois de juin afin que le travail sur le bilan puisse commencer en octobre.

IV. LANCEMENT DE LA RADIO DES ETUDIANTS DE SCIENCES PO ET EXAMEN DES CONDITIONS D'UTILISATION DU STUDIO RADIO MIS A DISPOSITION PAR SCIENCES PO

a) Exposé

Emilien CRESPO précise que RSP n'est pas la radio de Sciences Po, mais celle des étudiants de Sciences Po. RSP se présente pour la deuxième fois devant la Commission paritaire cette année, ce qui montre le soutien de la direction et des élus enseignants et étudiants. Il les remercie pour ce soutien. Une convention signée avec la direction permettra à RSP d'utiliser le studio radio à certains créneaux horaires. RSP est une association qui existe depuis deux ans et qui a été lancée par le projet collectif d'étudiants du master finances. Une cérémonie de lancement a eu lieu le 10 mai, ce qui a donné lieu à des articles dans *Le Monde*, dans *Télérama* et dans *Matin Plus*. Plusieurs professionnels comme Jean-Marie Colombani et Pierre Bellanger étaient présents lors de cette inauguration. Il remercie les membres de la direction d'avoir aidé RSP à organiser cette soirée, qui a été l'occasion de parler des problématiques des médias et de la communication. Il remercie également l'association des anciens Sciences Po et les enseignants. RSP est une association encore jeune, mais elle a certaines ambitions et elle a essayé de s'y conformer en étant très

rigoureuse sur différentes questions administratives, notamment l'élection de son bureau. Cette élection a eu lieu et a permis de désigner un nouveau bureau.

Bertrand SCHONTZ, secrétaire général du nouveau bureau, présente les projets de RSP pour l'année prochaine. Il indique que le nouveau bureau se compose d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire général, d'une équipe administrative organisée en pôles distincts (communication et juridique) et d'une directrice éditoriale séparée de l'équipe administrative. Le nouveau bureau gardera les fondamentaux de la radio, les émissions restant organisées en podcasts, mais modifiera la ligne éditoriale en essayant d'y apporter plus de cohérence et de professionnalisme. Les émissions s'organiseront autour de trois pôles. Le premier, RSP jour, reprendra les émissions fondamentales de la radio portant sur la culture et la politique et diffusera les conférences qui ont lieu à Sciences Po. RSP nuit reprendra plutôt le côté décalé, en insistant sur la musique, les soirées et la vie étudiante. RSP communauté fonctionnera avec plus d'interactivité, en faisant participer les étudiants à leur radio. La radio aura un nouveau site Internet, plus clair et plus cohérent. RSP souhaite se faire connaître auprès des nouveaux étudiants et va donc organiser un plan de mobilisation ambitieux à la rentrée afin de recruter de nouveaux animateurs. En lien avec le projet collectif de cette année, RSP va organiser une sorte de régie publicitaire. Enfin, les questions juridiques liées à la diffusion de la musique ont été réglées puisque les responsables du bureau ont récemment rencontré la SACEM.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER demande s'il s'agit d'une radio sur Internet.

Emilien CRESPO répond par l'affirmative. La radio diffuse uniquement sur Internet via un podcast, une technologie qui permet d'enregistrer les émissions au format MP3 et de les écouter à la carte. Il n'y a pas encore de diffusion en flux continu. L'adresse de la radio est www.rsp.fm. En plus de cela, RSP est en train d'établir un partenariat avec Radio Campus Paris, qui émet sur la bande FM, pour faire une émission bimensuelle.

Hugo BRUGIERE demande si RSP a vocation à devenir une association permanente. Il demande si un rapprochement entre RSP et lapeniche.net est envisagé. Il s'agit de deux médias, la radio et Internet, qui pourraient permettre d'avoir une cohérence globale pour tout ce qui concerne l'information dans Sciences Po. Il trouve que l'idée de cette radio est excellente et demande s'il est prévu d'organiser des discussions dans Sciences Po et d'enregistrer des émissions qui pourraient être diffusées dans la Péniche, afin que RSP soit davantage écouté. Enfin, il demande si RSP a prévu un programme commun pour les sites délocalisés.

Diego MELCHIOR demande si RSP va devenir à terme une association permanente, ce qui serait utile. Puisque la radio dispose d'un studio via une convention avec la direction, il est peut-être un peu bête qu'elle doive chaque année recueillir 60 signatures sous peine de cesser d'émettre.

Dominik ZUNT fait remarquer que la prochaine Commission paritaire abordera la question des associations.

Mireille LEMARESQUIER demande comment sera organisée l'utilisation du studio radio, qui dépend de l'école de journalisme. Elle signale qu'il y a souvent des problèmes techniques liés à la maintenance.

Julien PALOMO répond qu'en plus du studio radio de l'école de journalisme, un autre studio a été mis en place grâce à un appel à projets du ministère. Il s'agit d'un studio destiné aux associations de Sciences Po. Il se trouve aussi dans les locaux de l'école de journalisme. RSP l'utilise en priorité, mais si d'autres projets associatifs de type webradio se déclaraient, il faudrait penser à étendre la convention et partager l'utilisation du studio. Ce studio associatif est la propriété de Sciences Po.

Mireille LEMARESQUIER estime que ce projet de radio est une excellente idée. RSP pourrait utiliser le travail que font les étudiants de l'École de journalisme, à qui on fait réaliser beaucoup de reportages et d'enquêtes, par exemple sur les élections.

Julien PALOMO est d'accord. Dans la plupart des universités, une bonne webradio étudiante s'appuie généralement sur une bonne école de communication et une bonne école de journalisme. En ce qui

concerne le statut associatif, RSP souhaite que son prochain exercice soit étudié et qu'en 2008, la Commission paritaire décide si le statut d'association permanente lui sera ou non accordé. C'est pour cette raison que Sciences Po soumet RSP à un certain nombre d'obligations de professionnalisation, de surveillance stricte du fonctionnement de son bureau, de ses pratiques associatives et de ses pratiques publicitaires. En revanche, lapeniche.net ne souhaite pas devenir une association permanente.

Emilien CRESPO répond à Hugo Brugière que RSP n'est pas forcément contre un travail commun avec lapeniche.net, mais il n'a pas l'impression que ses responsables sont intéressés. En ce qui concerne une éventuelle diffusion dans la Péniche, beaucoup d'étudiants ont des ordinateurs portables et il suffirait de brancher les écouteurs. Mais le niveau sonore dans la Péniche est déjà assez élevé et il ne sait pas si le fait d'y ajouter une radio serait une bonne idée. L'idée de RSP est plutôt de faire une radio à la carte où les gens vont chercher ce qui les intéresse, pas forcément de faire de la diffusion en public.

Bertrand SCHONTZ indique que le projet de communication qui aura lieu à la rentrée pour informer les nouveaux étudiants sur la radio comportera des émissions en public. Dans le cadre du partenariat avec Radio Campus, il y aura une émission en direct du petit hall. En ce qui concerne les cycles délocalisés, le mot d'ordre du nouveau bureau est l'ouverture. Celle-ci concernera les cycles délocalisés, mais également les établissements de ZEP et les lycées en général. Le nouveau site comportera une page à destination des lycéens, qui ne demandent souvent qu'à en savoir plus sur Sciences Po. Il y aura également une ouverture vers l'Ecole de journalisme, dont plusieurs étudiants sont très motivés pour animer des émissions.

V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES SU 16 AVRIL 2007 ET DU 21 MAI 2007

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Cédric PRUNIER indique que Laurent Bigorgne avait demandé à Julien Palomo de faire un bilan des déplacements des élus étudiants sur les campus en régions. Mais cela entraîne des coûts importants. Même avec une carte 12-25, cela signifie un minimum de 4400 euros par an. Sur les derniers exercices, on a dépassé 6000 euros par an pour les déplacements d'une seule personne. C'est une somme assez importante. Il pense que les élus étudiants y seront sensibles, puisqu'à chaque discussion du budget de Sciences Po, ils sont toujours très tatillons sur les budgets de missions. Laurent Bigorgne souhaite fortement que cela soit ramené à deux déplacements annuels par syndicat sur chaque campus, ce qui permettrait de ne pas dépasser 4000 euros, ce qui est assez raisonnable. Par ailleurs, de nombreux éléments sont régulièrement au centre de discussions entre la direction et les syndicats étudiants : toutes les questions d'examens, de plagiat, d'organisation générale du cursus et de calendrier, qui relèvent en fait d'un règlement de scolarité. Celui-ci existe à Sciences Po si on met bout à bout les différentes résolutions du Conseil de Direction. La direction souhaite codifier ce règlement et y intégrer un certain nombre d'éléments qui ne sont pas pris en compte par les résolutions, par exemple le plagiat. Il propose de convoquer un groupe de travail qui se réunira deux fois avant la fin de l'été, afin que cette codification puisse être adoptée par la Commission paritaire pour 2007-2008.

Hugo BRUGIERE revient sur la question des voyages en campus. Il demande s'il ne serait pas envisageable de faire plutôt une enveloppe voyage pour chaque syndicat, les justificatifs étant présentés par la suite. Le train à plein tarif pour Menton coûte cher, alors qu'Easyjet propose des allers-retours à 40 euros.

Cédric PRUNIER propose de prendre la base de deux allers-retours par an sur chaque site pour chaque syndicat, sur la base du tarif de la carte 12-25. Si les syndicats sont tous d'accord pour diviser la somme moyenne qui sera produite par les organisations syndicales afin de déterminer un forfait qui sera géré par chaque syndicat, la direction ne s'y oppose pas. Dans tous les cas, il faudra des justificatifs parce que le contrôle de la Cour des Comptes l'exige.

Mireille LEMARESQUIER est assez étonnée de voir que M. Patino a été nommé directeur de l'école de journalisme et qu'avant même d'avoir pris ses fonctions, il est candidat à la direction du *Monde*. Elle pense qu'on peut se poser des questions sur la motivation de sa démarche.

(Fin de l'enregistrement)